



CLUBS

RÉUNION DU 9 AOÛT 2021

INACTIVITÉS PARTIELLES SAISON 2021/2022

526436 – MARTHOD SP. – Catégorie Libre Senior – Enregistrée le 11/07/21.

522095 – U.S. GRIGNON – Catégories Libre U12 à U17, Libre U12 F à U18 F, Libre Senior F, Football d'animation masculin et féminin – Enregistrées le 17/06/21.

RADIATION SAISON 2021/2022

554395 – AV. COMBRAILLE FOOTBALL

NOUVEAUX CLUBS SAISON 2021/2022

560908 – ESPOIR CLUB UPIEN - Libre

560905 – BF SPORTS INTERNATIONAL – Libre

INACTIVITÉ TOTALE SAISON 2021/2022

582159 – F.C. PONT



Cette Semaine

<i>Clubs</i>	1
<i>Coupes</i>	2-16
<i>Délégations</i>	15-17
<i>Contrôle des Mutations</i>	18
<i>Règlements</i>	21

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 2 AOÛT 2021

Président : Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean-Pierre HERMEL

Assiste : Yves BEGON

COUPE DE FRANCE 2021-2022

La commission régionale des coupes s'est réunie les 21 et 22 juillet à Cournon et a établi les rencontres du 1er tour.

Rappel important règlement :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn avec éclairage E7 minimum.

1ER TOUR COUPE DE FRANCE

LE DIMANCHE 29 AOÛT 2021 À 15H00

Sont exempts au 1er Tour du 29 août 2021, les 9 clubs suivants : ES SEYNOD - FC ST CYR AU MONT D'OR - FC ANNONAY - US MOZAC - NORD VIGNOLE AS - ST GALMIER CHAMBOEUF - AS LOUDES - CS LAGNIEU - CHARVIEU CHAVAGNIEUX

Rencontres du 1er tour le 29/08/2021

N° match	RECEVANT		VISITEUR	
	N° club	NOM Club	N° club	NOM Club
1	590199	F.C. EST ALLIER	508733	S.C. GANNATOIS
2	517714	S.C. YGRANDAIS	508743	ST. ST YORRAIS
3	508741	A.S. NERISIENNE	506230	U.S. ABRESTOISE
4	520148	C.S. TARGETOIS	535637	F. C. CREUZIER LE NEUF
5	506290	A.S. NEUILLYSSOISE	506315	C.S. DE VAUX ESTIVAREILLES
6	520790	ESP. MOLINETOIS	523747	A.S. TOULONNAISE
7	506313	U.S. VALLONNAISE	520548	US LIGNEROLLES-LAVAUT STE ANNE-PREMILHAT
8	554229	A.S. VAL DE SIOULE	536044	A.S. LOUCHYSOISE
9	526528	U.S. VARENNOISE	582302	BEZENET DOYET FOOTBALL
10	506306	F.C. SOUVIGNYSOIS	516556	S.C. AVERMOIS
11	519666	A.S. GENNETINOISE	508744	A.S. VARENNOISE
12	547645	MONTLUCON F.C.	519999	U.S. VENDATOISE
13	553202	JALIGNY VAUMAS FOOT	522592	AM.C. CREUZIER LE VIEUX
14	529489	U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON	517963	A.S. DE TRONGET
15	549900	ENT.S. DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE	521917	A.S. DE SANSSAT
16	506234	BALLON BEAULONNAIS	508732	A.S. DOMPIERROISE

17	506312	U.S. TREZELLOISE	521686	ET.S. VERNETOISE
18	582292	F.C. HAUT D'ALLIER	582307	U.S. MARCILLAT PIONSAT
19	506248	C.S. CHANTELLOIS	506251	U.S. CHEVAGNOISE
20	506264	U.S. DE LA TOQUE HURIEL	528269	O.C. DE MONETAY S/ALLIER
21	517321	U.S. ST VICTOR	582263	MAGNET SEUILLET ST-GERAND FOOT
22	522762	ENT.S. ST ETIENNE VICQ BOST	541834	F.C. BILLY CRECHY
23	533929	U.S. MALICORNE	508739	ET. MOULINS YZEURE FOOTBALL
24	524950	FOY.RUR. DE POUZY MESANGY	506243	BOURBON SP.
25	522590	A.S. RONGERES	522999	AM.LAIQ. DE QUINSSAINES
26	515086	U. S. BUSSETOISE	582321	COMMENTRY F.C.
27	582320	U.S. COEUR ALLIER	544963	MEDIEVAL CLUB MONTLUCONNAIS
28	506309	C.S. THIELOIS	509459	VIGILANTE GARNAT ST MARTIN
29	521725	A.S. DE ST LOUP	506253	C.S. COSNOIS
30	514190	A.S. SALIGNOISE	519770	J.S. NEUVY
31	560197	ALLIANCE FOOT ARCHIGNAT-TREIGNAT	582260	U.S. SAULCET LE THEIL
32	506247	A.S. CERILLY	520001	U.S. BIACHETTE
33	553806	A.S. CHASSENARD LUNEAU	506237	C.S. DE BESSAY
34	520358	A.S. BOUCETOISE	552191	A. C. FRANCO - ALGERIENNE
35	539756	ST GEORGES S.P.L.	549572	F.C. DE L ARTENSE
36	550115	ENT. S. DE MARGERIDE	532453	F.C. MOUSSAGEOIS
37	521165	A.S. CHAUDES AIGUES	550848	CARLADEZ GOUL S.
38	580601	U.S. CERE ET LANDES	542829	F.C. JUNHAC-MONTSALVY
39	520940	A.S. PLEAUX RILHAC BARRIAC	529488	AM.S. YOLET
40	525428	U.S. LA CHAPELLE LAURENT	541421	CERE F.C. VIC-POLMINHAC
41	544995	F.C. ALBEPierre BREDONS	582289	F.C. DES QUATRE VALLEES
42	582540	ALOUETTE SPORTIVE NEUSSARGUAISE	510833	E.S. PIERREFORTAISE
43	551847	ENT. SP. VEBRET - YDES	508747	CERC.S. ARPAJONNAIS
44	580547	U.S. DU HAUT CELE	581801	F.C. PARLAN LE ROUGET
45	525997	U.S. BESSOISE	590195	SUD CANTAL FOOT
46	551454	JORDANNE F.C.	508748	ENT. STADE RIOMOIS - CONDAT
47	860679	ASPRE FOOTBALL CLUB FONTANGES	550832	F.C. MINIER
48	533824	U.S. GIOU DE MAMOU	520154	ET.S. ST MAMET
49	524452	A.S. NAUCELLES	506367	CERC.S. VEZACOIS
50	506366	A.S. TRIZACOISE	533889	A.S. ESPINAT F.
51	581298	F.C. HAUTS DE CERE THIEZAC ST-JACQUES DES BLATS	523305	AM.S. SANSACOISE
52	529884	U.A. LOUPIAC ST CHRISTOPHE	531699	AM.S. BELBEXOISE
53	540377	A.S. DE SAINT PONCY	506350	U.S. MURATAISE

54	522496	ET.S. ROANNAISE	525987	U.S. CRANDELLOISE
55	506391	F.C. PAULHAGUETOIS	546414	F.C. MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE B-VALLEE L'ALAGNON
56	506401	U.S. VALS LE PUY	581299	A.S. ST-DIDIER ST-JUST
57	580968	F. C. DE TENCE	525995	F.C. ST GERMAIN LAPRADE
58	524454	A.S. MAZET - CHAMBON	526529	A.S. GRAZAC LAPTE
59	527434	A.S. ST PIERRE EYNAC	508587	SEAUVE SP.
60	526293	C.OM. COUBON	521301	VIGILANTE DE ST PAL DE MONS
61	519133	U.S. BASSOISE	520784	O. ST JULIEN CHAPTEUIL
62	518756	U.S. LANDOS	526130	U.S. FONTANNOISE
63	506397	A.S. SAUGUAINE	518046	A.S. LAUSSONNE
64	550831	AIGUILHE F.C.	504841	F.C. DUNIERES
65	525980	A.S. ALLY - MERCOEUR	530349	A. POUR ANIMATION C.S. ST VIDAL
66	506377	F. C. DE L'ARZON	524942	U.S. ARSAC EN VELAY
67	531483	F.C. VEZEZOUX	530348	A.S. CHADRAC
68	580828	U.S. MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES	512835	SAUVETEURS BRIVOIS
69	529540	O. DE MALREVERS	504318	FOOTBALL CLUB AUREC
70	581464	A. .S. RIOTORDOISE	530805	FOY.J.ED.POP. FREYCENETS ST JEUR
71	529609	A. ANIMATION ST FRONT	519640	A.S. VILLETTOISE
72	521914	A.S. ST PAL EN CHALENCON	581811	U.S. BAINS - ST-CRISTOPHE
73	549897	A.S. DU PERTUIS	560124	SOLIGNAC-CUSSAC FOOTBALL CLUB
74	533822	F.C. VENTEUGES	506382	A.S. CHEMINOTS LANGEAC
75	552619	A. S. LA HAUTE DORDOGNE	514080	LA FRANCAISE F. DE CHAPPES
76	517596	ENT.S. CHAMPEYROUX SURAT L/MART.	518704	U.S. CHAPDES BEAUFORT
77	523753	ENT.S. COUZE PAVIN	582673	R. S. LUZILLAT CHARNAT VINZELLES
78	546837	PERIGNAT F.C.	517722	U.S. LIMONOISE
79	550011	A.S. DE LA ROCHE BLANCHE F.C.	535664	R.C. ST CLEMENT DE REGNAT
80	533162	A.S. PORTUGAIS DE RIOM	514515	U.S. ST GERVAISIENNE
81	580657	A.C.S. CAPPADOCE	523143	A.L. GLAINE MONTAIGUT
82	526295	F.C. MEZELOIS	526934	C.S. PONT DE DORE
83	506522	U.S. DE MESSEIX BOURG LASTIC	547675	F.C. NORD COMBRAILLE
84	528789	F.C. DE SAYAT D'ARGNAT	517316	REV.AM.S. BEAUREGARD L'EVEQUE
85	535786	F. C. BROMONT-LAMOTHE/MONTFERMY	580467	DUROLLE FOOT
86	520562	ET.S. DES VOLCANS MALAUZAT	513048	C.S. ST BONNET PRES RIOM
87	532169	C.O. VEYRE MONTON	506469	S.C. BILLOMOIS
88	529886	F.C. PLAUZAT-CHAMPEIX	560477	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER
89	580473	HAUTE COMBRAILLE FOOT	563628	F.C. NORD LIMAGNE
90	538404	AM.C.I.S.F.C. ST-JULIEN DE COPPE	534731	A.S. JOB

91	542828	U.S. VAL DE COUZE CHAMBON	560797	F.C. SAUXILLANGES ST BABEL BRENAT
92	506497	U.S. COURPIEROISE	529030	ESP. CEYRATOISE
93	533145	F.C. AUBIEROIS	563697	DOMES SANCY FOOT
94	551537	A. OUVOIMOJA	506501	U.S. ENNEZAT
95	560177	FOOTBALL CLUB LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT	506518	U.S. MARINGUOISE
96	506548	ET.S. ST REMY S/DUROLLE	524952	A.S. ST GENES CHAMPANELLE
97	516330	A.S. ROMAGNAT	522594	U.S. ST BEAUZIRE
98	516806	E.S. ST GERMINOISE	518173	A.S. ENVAL - MARSAT
99	520786	A.S. ORCINES	546413	ENT.F.C. ST AMANT ET TALLENDE
100	517221	U.S. BEAUREGARD VENDON	582310	U.S. MENAT- NEUF EGLISE
101	552110	A. S. LIVRADOIS SUD	590198	U. J. CLERMontoISE
102	515713	C.S. ST ANTHEMOIS	525990	A.S. MOISSAT
103	552951	CLERMONT OUTRE MER	518518	U.S. ORCETOISE
104	528865	U.S. TOURS S/MEYMONT	517723	F.C. LEZOUX
105	533382	F.C. BLANZAT	531942	F.C. VERTAIZON
106	529900	AM. LAIQ. S. DE BESSE EGLISENEUVE	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE
107	526932	ECUREUILS FRANC ROSIER	506545	U.S. ST GEORGES LES ANCIZES
108	582731	F. C. CLERMONT METROPOLE	506559	U.S. VIC LE COMTE
109	521920	AULNAT SP.	524117	A.S. ROYAT A.C.
110	582290	ENTENTE CHARBLOT	506504	U.S. GERZATOISE
111	506493	U.S. COMBRONDE	537877	F.C. MIREFLEURS
112	525423	F.C. PASLIERES NOALHAT	521491	A.S. CUNLHATOISE
113	529541	R.C. CHARBONNIERES L/VARENNES	516331	J.S. ST PRIEST DES CHAMPS
114	564195	FOOTBALL CLUB AUGEROLLOIS	537754	U.S. MENETROL
115	551900	AM. S. SUGERIENNE	527435	A.S. CELLULE
116	581355	A.S. PONTGIBAUD FOOTBALL	532424	A.S. ST OURS
117	519064	U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN	564178	SAINT-AMANT ET TALLENDE SPORTING CLUB
118	581378	J. S. BRESSE DOMBES	529286	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
119	530041	O. DE ST DENIS LES BOURG	582751	O. SUD REVERMONT 01
120	523344	F.C. NURIEUX	514055	ENT.S. REVERMONTAISE
121	541507	C. S. J. CHATILLONAISE	581433	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ
122	504467	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	520995	U.S. D'IZERNORE
123	581373	SC MILLE ETANGS	519471	F.C. ST MAURICE DE GOURDANS
124	547601	F.C. VEYLE VIEUX JONC	514369	ENT.S. VAL DE SAONE
125	560482	ISN FOOTBALL CLUB DE CHANEINS	547602	F.C. DOMBES
126	516722	C.S. DU VALROMEY	549667	ENT. BAS BUGÉY RHONE
127	560321	MONTLUEL FOOT CLUB	521796	F.C. PRIAY

128	537222	F.C. MAS RILLIER	528368	A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN
129	504556	CONCORDIA F.C.	504317	U.S. ARBENT MARCHON
130	515885	A.S. BAGE LE CHATEL	553816	F. C. BRESSANS
131	504283	U.S. REPLONGES	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
132	542555	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.	553892	PLAINE REVERMONT FOOTBALL
133	525874	A.S. ST LAURENTIN	539571	BOURG SUD
134	553846	F. C. DES BORDS DE L'AIN	504312	C.S. VIRIAT
135	546944	ST DENIS EN BUGEY AMBUTRIX F.C.	504266	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
136	560195	BRESSE FOOT 01	560193	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE
137	520832	U.S. VEYZIAT OYONNAX	504385	AMBERIEU F.C.
138	534249	A.S. D'ATTIGNAT	518461	ET. S. FOISSIAT ETRIZ
139	560289	FOOTBALL CLUB ARTEMARE	550800	F. C. ST-VULBAS PLAINE DE L'AIN
140	545637	C.O. DU PLATEAU	551598	ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL
141	581888	F. OLYMPIQUE LEYMENTAIS	553706	OLYMPIQUE BUYATIN
142	525536	A.S. CHAVEYRIAT	504804	F.C. MANZIAT
143	540422	F.C. D'INJOUX GENISSIAT	590301	VALSERINE FOOTBALL CLUB
144	529716	A. DES PORTUGAIS	511575	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
145	523207	J.S. BETTANT	520588	U.S. VAUX EN BUGEY
146	542552	AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX	526649	ENT.S. AMBRONAY ST JEAN LE VIEUX
147	552893	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER	547044	PLASTICS VALLEE F.C.
148	553366	F.C. DOMBES BRESSE	541604	O. DE BELLEROCHÉ
149	582242	JASSANS-FRANS FOOTBALL	551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS
150	522537	F.O. BOURG EN BRESSE	544460	CALUIRE S.P.C.
151	560196	FOOT TROIS RIVIERES	541812	AV. S. DE GENAY
152	554474	CHAZAY F. C.	552858	S. C. PORTES DE L'AIN
153	563857	FAREINS SAONE VALLEE FOOT	504446	ET.S. LIERGUOISE
154	552904	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	516290	AM.S. DE DIEMOZ
155	542551	U.S. DES DOMBES	550077	F.C. RIVE DROITE
156	528069	C.S. CHEVROUX	582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL
157	582775	FC RENEINS VAUXONNE	582674	F. C. BRESSE NORD
158	537224	A.S. ST ETIENNE S/CHALARONNE	504674	A.S. DE LIMAS
159	560187	FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS	563530	FOOTBALL CLUB DE BORD DE VEYLE
160	504243	A.S. GRIEGES PONT DE VEYLE	536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE
161	517431	U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD	504647	ET.S. CORMORANCHE
162	533355	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX	521545	A.S. AM. CLOCHERMELE VAUX B.
163	553299	L.C.A. FOOT 38	550796	BEAUCROISSANT F. C.
164	581674	FOOTBALL CLUB DE MOIRANS	516883	U.S. MONTGASCONNAISE

165	504649	VOUREY SP.	590249	F. O. C. FROGES
166	515122	C.A. GONCELIN	521191	A.S. DE FONTAINE
167	520296	ABBAYE US GRENOBLE	553340	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
168	515256	A.S. CESSIEU	560144	FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
169	526562	F.C. BOURG D'OISANS	524603	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
170	548244	F.C. SUD ISERE	545698	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
171	509473	C.S. VOREPPE	533035	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
172	550152	A. S. DU GRESIVAUDAN	521966	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
173	533561	F.C. CANTON DE VINAY	517051	RIVES SP.
174	529423	A.S.F. PORTUGAIS	526807	F.C. DE BILIEU
175	550795	F.C. VALLEE BLEUE	581188	O. LES AVENIERES
176	532637	F.C. ST MARTIN D'URIAGE	511676	J.S. ST GEORGOISE
177	535244	U. S. BEAUVOIR ROYAS	525628	ISLE D'ABEAU F.C.
178	552639	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS	553348	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
179	534255	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN	553248	A. S. BRON GRAND LYON
180	553286	U. S. CREYS-MORESTEL	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS
181	504823	U.S. LA MURETTE	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES
182	517999	J.S. CELLIEU	549420	F.C. GRIGNY
183	541589	MENIVAL F.C.	523825	F.C. VAL'LYONNAIS
184	525335	AM.S. TOUSSIEU	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE
185	509685	F.C. DU POINT DU JOUR	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
186	549463	RHONE SUD F.C.	580613	C. S. MEGINAND
187	529291	U.S. VAULX EN VELIN	504739	FEYZIN C. BELLE ET.
188	581938	F. C. DE SAINT FONS	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
189	514696	J.S. IRIGNY	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
190	530038	S.C. MACCABI LYON	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES
191	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS
192	582303	UNION SPORTIVE DES MONTS	611104	A.S.C.GLE ROUTIERE MAIA SONNIER
193	581322	F. C. SUD OUEST 69	523341	EV.S. GENAS AZIEU
194	533363	ENT.S. ST PRIEST	517825	O. DE RILLIEUX
195	523647	EL.S. DE GLEIZE	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB
196	538572	U.S. CHEMINOTS LYON VAISE	552543	A. C. S. MAYOTTE DU RHONE
197	521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	519579	A.S. ST MARTIN EN HAUT
198	500361	C.OM. ST FONS	504730	A.S. CRAPONNE
199	524775	QUATRE VENTS TREVES	514594	U.S. MONTANAY
200	560530	FOOTBALL CLUB MEYS GREZIEU	549484	U.S. MILLERY VOURLES
201	524126	F.C. SOURCIEUX	582743	F. C. LAMURE POULE

202	524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	504621	A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD
203	548812	F.C. LA SEVENNE	525631	AM.LAIQ. MIONS
204	517095	F.C. DE CORBAS	528363	SPORTING NORD ISERE
205	525630	F.C. ANTILLAIS VILLEURBANNE VAULX	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS
206	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	504445	C.S. VERPILLIERE
207	547090	J.ST.O. GIVORS	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT
208	515453	A.S. ECULLY F.	504228	F. C. DE FONTAINES
209	581484	LATINO A. F. C. DE LYON	523565	EVEIL DE LYON
210	538866	A.S. DES LOCATAIRES DE BANS F.C.	521509	U. S. LOIRE-SAINT-ROMAIN FOOTBALL
211	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE
212	564069	SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE	522795	F.C. TERNAY
213	531455	ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU	511777	ST ALBAN DE ROCHE SP.
214	504801	F.C. BULLY	516106	AM.S. ST FORGEUX
215	516402	LYON CROIX ROUSSE F.	504416	ENT.S. CHARLY F.
216	530367	C.S. VAULXOIS	513735	F.C. CROIX ROUSSIEU LYON
217	528944	A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	552531	U. S. DE FOOTBALL DE TARARE
218	548271	CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY	517782	F.C. ST ROMAIN DE POPEY
219	516822	C.S. OZON ST SYMPHORIEN	527399	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST
220	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
221	519903	U.S. DES COTEAUX LYONNAIS	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
222	523654	F.C. STE FOY LES LYON	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
223	563771	SUD AZERGUES FOOT	517784	ST. AMPLEPUSIEN
224	551625	F. C. MONT BROUILLY	512107	EL.S. DE CHAPONOST
225	504408	A.S. RHODANIENNE	536259	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
226	582136	A; S. DE PUSIGNAN	533109	F.C. GERLAND LYON
227	528353	O. DE VAULX EN VELIN	516533	C. LYON OUEST S.C.
228	522619	CLAIX F.	523821	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
229	539828	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU	504301	U.S. CORBELIN
230	581501	O. DE VILLEFONTAINE	580949	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
231	528946	NOYAREY F.C.	544456	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
232	504777	U.S. SASSENAGEOISE F.	547080	F.C. VAREZE
233	537040	U.S. ST PAUL DE VARGES	512948	U.S. JARRIE CHAMP
234	553368	ENT. FOOTBALL DES ETANGS	514916	A.S. TULLINS FURES
235	517998	C.S. MIRIBEL LES ECHELLES	534262	U.S. RUY MONTCEAU
236	519931	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY	520295	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
237	582106	EYZIN SAINT SORLIN F. C.	581931	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
238	551520	FC DES LAUZES	550078	F.C. BALMES NORD ISERE

239	545040	F.C. VELANNE	563835	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
240	519932	U.S. CHATTOISE	581944	U.S. RO-CLAIX
241	526561	E.S. BIZONNES BELMONT	548298	F.C. LA SURE
242	541585	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE	534405	ST. CHABONNAIS
243	531799	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE	581454	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
244	553891	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	544922	VALLEE DU GUIERS F.C.
245	520603	A.S. ST ANDRE LE GAZ	528356	A. S. DE DOMARIN
246	517504	F.C. CROLLES BERNIN	552124	A. S. VER SAU
247	530929	A.S.L. ST CASSIEN	530381	F.C. SEYSSINS
248	504450	F. C. VERSOUD	546478	O.C. D'EYBENS
249	513318	U.S. DOLOMOISE	581423	O. NORD DAUPHINE
250	537039	C.S. DE FARAMANS	546479	ENT.S. DU RACHAIS
251	582776	F. C. AGNIN	516886	A.S. ST LATTIER
252	581969	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38	550437	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
253	547135	AM.C. DE POISAT	519877	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
254	546272	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.	553923	F. C. DES COLLINES
255	512530	F.C. CHIRENS	534738	AM.S. DE CHEYSSIEU
256	504623	ET. S. MONTRONDAISE	521798	F.C. ST ETIENNE
257	550930	ABH FOOTBALL CLUB	582741	F. C. DES MONTAGNES DU MATIN
258	553751	FOOT CLUB DES BORDS DE LOIRE	552955	A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON
259	525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL
260	517651	A.S. D'AVEIZIEUX	560559	ANZIEUX FOOT
261	533730	A.S. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY	504383	O. ST ETIENNE
262	551926	FOOTBALL CLUB BONSON/ST CYPRIEN	548273	O. C. L'ONDAINE
263	504438	U.S. BUSSIÈRES	554178	ASSOCIATION FEU VERT
264	517776	FOOTBALL CLUB SAINT JOSEPH - SAINT MARTIN	504499	O. COTEAU
265	560588	ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAUMIÈRE	542421	MONTREYNAUD 42
266	518872	ST ETIENNE U.C. TERRENOIRE	504249	S.C. SURY LE COMTAL
267	550799	ENT.S. HAUT FOREZ	527379	U.S. VILLARS
268	551564	US METARE ST ETIENNE SUD EST	533556	A.S. CHATEAUNEUF
269	560731	PERIGNEUX SAINT MAURICE FOOT	547447	GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROL
270	520060	F.C. ST MARCELLIN EN FOREZ	534257	A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG.
271	580450	C. OMNISPORTS LA RIVIERE	537227	O. DU MONTCEL
272	539657	F.C. DE GENILAC	563727	AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE
273	504768	AV.S. NOIRETABLE	504513	C.S. CREMEAUX
274	563814	U. S. FILERIN	545881	A.S. DU PARC D/SP.
275	520600	F.C. PERREUX	548715	F.C. LOIRE SORNIN

276	548879	AV.S. D'ASTREE	504771	F.C. INDEPENDANT ST ROMAIN LE PU
277	526194	F. C. DE BOISSET-CHALAIN	513357	U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE
278	524469	F.C. BOURGUISAN	500153	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER
279	560434	LIGNON FOOTBALL CLUB	590363	ENT. SPORTS CHAMPDIEU MARCILLY
280	509200	ST.S. USSONNAISE	552011	U.S. SUD FOREZIEENNE
281	519879	F.C. ST MARTIN LA SAUVETE	551082	FOREZ DONZY F. C.
282	504585	A.S. COURS	528350	ENT.S. DYONISIENNE ST DENIS
283	528360	A. S. ST HAONNOISE	560481	FOOTBALL CLUB BELETTE DE ST LEGER SUR ROANNE
284	518059	U.S. BRIENNON	590155	U. S. RENAISSONNAISE APCHONNAISE
285	553078	FOOTBALL CLUB DE REGNY	523658	A.S. ST SYMPHORIEN DE LAY
286	529289	U. S. DE PARIGNY SAINT CYR	516959	F.C. COMMELLE VERNAY
287	513076	F.C. MONTAGNY	522546	A.S. POUILLY LES NONAINS
288	582723	NORD ROANNAIS FOOT	530056	A.S. PORTUGAIS ROANNE
289	549919	RHINS TRAMBOUZE F.	518426	U.S. VILLEREST
290	551245	GAND O. AVENIR LOIRE F.	547504	RIORGES F.C.
291	521801	LE RHINS S. ST VICTOR	525867	OLYMPIQUE EST ROANNAIS
292	504820	BELLEGARDE S.	546352	A.S. CHAMBEON MAGNEUX
293	530049	A.S. CUZIEU	860487	TORANCHE FOOTBALL CLUB
294	551766	AS FINERBAL NERVIEUX BALBIGNY	551381	UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT
295	549920	HAUT PILAT INTERFOOT	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
296	549300	AM.LAIQ. ST GENEST LERPT	504302	F.C.O. MONTRAMBERT RICAMAR
297	545699	A.S. COUZAN	523656	A.S. ST JUST ST RAMBERT
298	529727	F.C. ST PAUL EN JAREZ	525875	SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST
299	523340	ENT.S. DOIZIEUX LA TERRASSE	517279	U.S. L'HORME
300	515183	F.C. LA PLAINE PONCINS	521800	ST ROMAIN LES ATHEUX SP.
301	529711	ENT.S. CHOMERACOISE	504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE
302	529726	A.S. PORTUGAISE VALENCE	504304	S.C. CRUASSIEN
303	560137	ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB	548045	O. RUOMSOIS
304	536261	A.S. CORNAS	504370	O. CENTRE ARDECHE
305	520597	U.S. ANCONE	581869	U. S. PORTES HAUTES CEVENNES
306	517555	C.S. CHATEAUNEUF DE GALAURE	527892	A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY
307	581498	A. S. BERG HELVIE	528941	J.S. MONTILIEENNE
308	549007	ENT.S. TREFLE F.	532844	F.C. MUZOLAIS
309	528571	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU	535236	R.C. MALVINOIS MAUVES
310	553842	F. C. CLERIEUX-ST/BARDOUX-GRANGES/LES/BEAUMONT	541513	ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER
311	548680	GLUN F.C.	518770	U.S. PEYRINOISE

312	538001	R.C. SAVASSON	529083	U.S. MEYSSE
313	524598	U.S. BEAUFORTOISE	527007	U.S. ROCHEMAURE
314	522553	U.S. BAIX	504437	R.C. TOURNON TAIN
315	519783	F.C. SAUZET	535358	A.S. HOMENETMEN BOURG LES VALENC
316	517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	523342	ET.S. MALISSARDOISE
317	504562	C.S. LAPEYROUSIEN	518181	U.S. DE PONT LA ROCHE
318	526339	A.S.L. GENISSIEUX	509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON
319	545636	U.S. ST JUST ST MARCEL	517028	FOY.RUR ALLAN
320	519782	FOOTBALL CLUB PLATEAU ARDECHOIS	520419	A.S. ST BARTHELEMY DE VALS
321	504247	U.S. VALS LES BAINS	590379	U. S. VALLEE-JABRON
322	560190	UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS	535239	A.S. COUCOURON
323	527245	F.C. ST DIDIER SS/AUBENAS	521002	U.S. ST GERVAIS S/ROUBION
324	533767	CERC.S. DE MALATAVERNE	532967	A.S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES
325	582295	US. DROME-PROVENCE	548847	DIOIS F.C.
326	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE	546999	F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE
327	520265	F.C. GOUBETOIS	546494	A.S. DE LA VALLEE DU DOUX
328	518765	JOYEUSE S. ST PAUL	510689	U.S. ST MARTINOISE
329	528652	E.S. ST JEURE D'AY	551087	VALLIS AUREA FOOT
330	525624	C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE	590236	J. S. LIVRONNAISE
331	530928	A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON	551563	FOOTBALL CLUB HERMITAGE
332	529284	UNION SPORTIVE 2 VALLONS	552265	EN AVANT MONTVENDRE
333	563906	F. C. ROCHEGUDIEN	552388	F. C. D'AUBENAS
334	582281	ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	554458	F. C. RAMBERTOIS
335	548044	O. ST MONTANAIS	563845	FOOTBALL CLUB 540
336	524479	F. C. BAUME-MONTSEGUR	536923	F.C. LA COUCOURDE
337	515526	F. AVENIR LE TEIL MELAS	546233	SAINT RESTITUT F.C.
338	551620	ENT. S. LE LARIS MONTCHENU	530927	AV.S. ROIFFIEUX
339	535234	F.C. ROCHEPAULOIS	560198	UNION SPORTIVE DE VEYRAS
340	560682	AMITIÉ SPORTIVE BEAUVALLON	553425	O. S. VALLEE DE L'OUVEZE
341	526341	A.S. ST MARCELLOISE	536277	A.S. ST PRIEST 07
342	536241	F.C. BREN	581942	F. C. TURQUOISE
343	526435	F.C. MONTMIRAL PARNANS	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY
344	544907	F.C. VALLON PONT D'ARC	504293	F.C. TRICASTIN
345	580604	A. S. VEORE MONTOISON	552755	VALENCE F. C.
346	550007	F.C. LARNAGE SERVES	552125	FOOTBALL EN MONT PILAT
347	580873	ENT. S. NORD DROME	532822	C.OM. CHATEAUNEOIS
348	504332	C.O. DONZEROIS	522881	U.S. MOURSOISE

349	526432	A. S. DU DOLON	509606	F.C. PORTOIS
350	532969	S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN	549369	F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY
351	519000	ESP. HOSTUNOISE	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07
352	520730	F.C. FELINES ST CYR PEUGRES	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE
353	523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON	504422	U. S. CHANAS SABLONS SERRIERES
354	504310	F.C. CHEYLAROIS	504375	F.C. BOURG LES VALENCE
355	552154	U. S. MONTMEYRAN	504390	F.C. PEAGEOIS
356	521473	U.S. MONTELIER	504316	AM.S. DONATIENNE
357	550632	U. S. DU VAL D'AY	535235	U.S. REVENTINOISE
358	581391	F.C. DU CHATELET	504462	PERSEVERANTE S. ROMANAISE
359	519473	A.S. MONT JOVET BOZEL	504407	A.S. D'UGINE
360	517096	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	551562	FC DE HAUTE TARENTEISE
361	531195	A.S. LA BRIDOIRE	504230	MONTMELIAN A.
362	515259	U.S.C. AIGUEBELLE	548844	F.C. DU NIVOLET
363	540135	F.C. DES BAUGES	580955	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE
364	547208	F.C. ST MICHEL SP.	522095	U.S. GRIGNON
365	542485	U.S. MODANE	541586	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE
366	523657	U.S. ST REMY DE MAURIENNE	518768	U.S. LA RAVOIRE
367	530055	F.C. LAISSAUD	504396	COGNIN SP.
368	522621	A.S. NOVALAISIEENNE	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS
369	582696	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	546353	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC
370	527400	F.C. VILLARGONDRAN	527005	F.C. BELLE ETOILE MERCURY
371	533835	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	516406	ST PIERRE SPORT FOOTBALL
372	527260	U.S. DOMESSIN	551005	F. C. CHAMBOTTE
373	534403	A.S. BRISON ST INNOCENT	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX
374	516961	ET.S. LE BOURGET DU LAC	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY
375	533172	CHALLES S.F.	532826	F.C. ST BALDOPH
376	504263	F.C. LA ROCHETTE	518607	J.S. CHAMBERIENNE
377	581480	COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	504447	U.S. PONTOISE
378	533608	FOOTBALL CLUB SUD LAC	548901	ENT. VAL D HYERES
379	514438	C.A. YENNOIS	581932	CHAMBERY SPORT 73
380	504516	C.S. VEIGY FONCENEX	516534	C.S. AMPHION PUBLIER
381	521963	U.S. PERS. JUSSIENNE	552307	A. J. VILLE-LA-GRAND
382	517681	A.S. LE LYAUD ARMOY	518949	STE S. ALLINGES
383	530654	F.C. CRANVE SALES	513821	F.C. BALLAISON
384	541511	F.C. DU GAVOT	504539	AVT G. BONS EN CHABLAIS
385	550866	ARTHAZ SPORTS	504350	ET. S. DOUVAINE-LOISIN

386	535254	F.C. MARCELLAZ ALBANAIS	590133	FOOTBALL CLUB DU CHERAN
387	509286	C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY	521000	U.S. PRINGY
388	541509	A.S. DU LAC BLEU	548880	F. C. DU FORON
389	520877	ENT.S. LANFONNET	520595	C.S. LA BALME DE SILLINGY
390	526200	C.S. MEGEVE	526332	C.S. D'AYZE
391	552782	F. C. DE VILLY LE PELLOUX	504397	F.C. FRANGY
392	533548	A.S. CORNIER	513251	C.S.A. POISY
393	532205	F.C. LA SEMINE CHENE EN SEMINE	524474	C.O. CHAVANOD
394	513403	ET.S. MEYTHET	551093	OLYMPIQUE DE CRAN
395	582180	AS-THONON	518270	JONQUILLE S. REIGNIER
396	545494	C. S. VACHERESSE VALLEE D'ABONDANCE	524683	S. C. MORZINE ET DE LA VALLEE D'AULPS
397	519820	F.C. ANTHY SP.	517777	ET.S. FILLINGES
398	547152	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY	544978	F.C. LA FILIERE
399	523487	C.S.L. PERRIGNIER	538035	F.C. VUACHE
400	523958	BONNE A.C.	516567	EV.SP. SCIEZ
401	528948	F.C. DES ARAVIS	522349	A.S. PARMELAN VILLAZ
402	534694	A.S. EVIRES	510121	F.C. THONES
403	538625	F.C. DINGY ST CLAIR	547281	BEAUMONT COLLONGES FOOTBALL CLUB
404	520590	U.S. ARGONAY	518058	U.S. SEMNOZ VIEUGY
405	517778	ENT.S. THYEZ	563834	HAUT GIFFRE FOOTBALL CLUB
406	504265	U.S. CHALLEX	529714	ECHENEVEV SEGNY CHEVRY O.
407	580627	F. C. LEMAN PRESQU'ILE	517157	FOY.RUR.S. CHAMPANGES
408	521193	U.S. MARGENCEL	515966	MARIGNIER SP.
409	553560	F. C. DE COMBLOUX	531796	ENT.S. D'AMANCY
410	553692	F. C. ARENTHON-SCIENRIER	553253	A. S. C. SALLANCHES
411	516535	ET.S. VALLEIRY	514894	F.C. CRUSEILLES
412	519731	U.S. VETRAZ MONTHOUX	504668	U.S. DIVONNAISE
413	550798	F. SUD GESSIEN	500324	UNION SPORTIVE ANNEMASSE/GAILLARD
414	528935	ET.S. VIRY	560843	PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB
415	532839	A.S. PREVESSIN MOENS	513412	A.S. SILLINGY
416	534546	S. PORTUGAIS D'ANNECY	520593	ET.S. CERNEX
417	563690	ENT. S. SAINT JEOIRE - LA TOUR	504406	U. S. DU MONT-BLANC PASSY-SAINT-GERVAIS FOOTBALL
418	526657	F.C. LES HOUCHES SERVOZ	519170	F.C. CLUSES

Le deuxième tour aura lieu le dimanche 5 septembre 2021 à 15H00.

MODIFICATIONS DE RENCONTRES :

- Rencontre 125 : Lire FC DOMBES / ISN FC CHANEINS : Accord des 2 clubs.
- Rencontre 283 : Lire FC ST LEGER S/ROANNE (D5) / AS ST HAONNOISE (D3) : Erreur de saisie.

Les clubs désirant modifier les horaires ou le lieu des rencontres doivent adresser leur changement au service compétitions **avant le 20 Août 2021.**

UTILISATION DE LA FMI :

L'utilisation de la FMI sera obligatoire dès le 1er tour.

La transmission devra être effectuée le dimanche 29 Août 2021 avant 20 heures.

Le Président,

Pierre LONGERE

Le Secrétaire,

Jean-Pierre HERMEL



L'AMOUR DU FOOT



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 2 AOÛT 2021

Président : M. LONGERE Pierre.
Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard	M. BRAJON Daniel
Tél : 06-32-82-99-16	Tél : 06-82-57-19-33
Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com	Mail : brajond@orange.fr

FICHES RENOUVELLEMENT 2021/2022

Fiches non reçues à la date du 02 Août 2021 : MM CHASTAGNIER, CHEVRIER, COURRIER, MAMMERI, MELINAND, D'AGOSTINO, GRENIER et Mme GRANOTTIER.

REUNION FORMATION DES

DELEGUES REGIONAUX STAGIAIRES

Les délégués stagiaires sont convoqués à une réunion de formation le samedi 28 août 2021 à 10h à Tola Vologe.
Sont convoqués : Mrs AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI, MONTALBANO et FRANCOIS.
Encadrement : MM BELISSANT, PERRISSIN et LONGERE.

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Août et Septembre 2021 au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr.

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : OBLIGATOIRE pour les délégués pendant la durée de leur mission.

DEMANDE DE DELEGUES

Les clubs souhaitant la désignation d'un délégué officiel lors des deux premiers tours de Coupe de France doivent transmettre leur demande avant le 16 août 2021 au service compétitions.

COURRIER RECU

F.F.F. : Circulaire générale CN 17 et CN 19 transmises aux délégués régionaux.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 9 AOÛT 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2021-2022

RAPPEL IMPORTANT DU RÈGLEMENT :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu. (Article 7.4)

RAPPEL POUR LE TERRAIN :

Article 10 : Pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn. avec éclairage E7 minimum.

Le deuxième tour aura lieu le dimanche 5 septembre 2021 à 15 heures.

MODIFICATIONS DE RENCONTRES DU 1er TOUR :

Rencontre 125 : Lire FC DOMBES / ISN FC CHANEINS : Accord des 2 clubs

Rencontre 133 : Lire BOURG SUD / AS SAINT LAURENTIN

Rencontre 283 : Lire FC ST LEGER S/ROANNE (D5) / AS SAINT HAONNOISE (D3) : Erreur de saisie.

Les clubs désirant **modifier** les horaires ou le lieu des rencontres doivent adresser leur changement au service compétitions de la Ligue **avant le 20 Août 2021**.

UTILISATION DE LA FMI :

L'utilisation de la FMI sera obligatoire dès le 1er tour.

La transmission devra être effectuée le dimanche 29 Août 2021 avant 20 heures.

COURRIER RECU

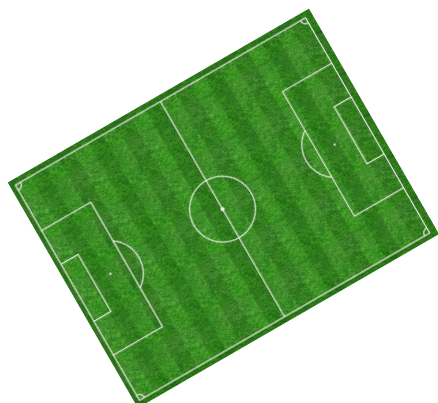
FC ST DIDIER S/AUBENAS : Avis défavorable de la CRTIS.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 9 AOÛT 2021

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard (par téléphone).

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

REUNION FORMATION DES

DELEGUES REGIONAUX STAGIAIRES

Les délégués stagiaires sont convoqués à une réunion de formation le samedi 28 août 2021 à 10h00 à Tola Vologe.

- **Sont convoqués** : MM. AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI, MONTALBANO et FRANCOIS
- **Encadrement** : MM. BELISSANT, PERRISSIN et LONGERE

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Septembre et Octobre 2021 au service compétition : competitions@laurafoot.fff.fr

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

LES DELEGUES REGIONAUX

ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la

tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : OBLIGATOIRE pour les délégués pendant la durée de leur mission.

DEMANDE DE DELEGUES

Les clubs souhaitant la désignation d'un délégué officiel lors des deux premiers tours de Coupe de France doivent transmettre leur demande avant le 16 août 2021 au service compétitions.

COURRIER RECU

District de l'Isère : Demande de Délégué. Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 11 AOÛT 2021

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS

F.C. PLAUZAT-CHAMPEIX – 529886 – LANCELLE Tom (senior) – club quitté : F.C. MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE B-VALLEE L'ALAGNON (546414)

U.S. DEMESSIN – 527260 – GUI SOL Steve (Senior) – club quitté : US LA BRIDOIRE (531195)

F.C. COURNON D'AUVERGNE – 547699 – MARINIGOL Théo (Senior) – club quitté : C.S.DE VOLVIC (506562)

Enquêtes en cours.

OPPOSITIONS, ABSENCES OU

REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 94

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC – 582664 – DIALLO Abdourahamane (U18) – club quitté : VANVES STADE (Ligue de Paris Ile de France)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 § 1 des Règlements Fédéraux,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 95

BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS – 551384 – BURNICHON Kouame (senior) – club quitté : CHAZAY FC (554474)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 96

LYON CROIX ROUSSE F. – 516402 – SUZAT Tanguy (senior) – club quitté : CHAZAY FC (554474)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 97

SC ST POURCINOIS – 508742 – MBEMBA ELLA ELLA Arthur (senior) – club quitté : ST. ST YORRAIS (508743)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission

Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 98

US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS – 519999 – TAMBA MASUNDA Glody (senior) – club quitté : ST. ST YORRAIS (508743)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 99

FC RAMBERTOIS – 554458 – MENETRIEUX Thomas (senior) – club quitté : ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER (541513)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 100

ES GENAS AZIEU – 523341 – CASTERAN Louise (senior U20 F) – club quitté : CALUIRE F. FEMININ 1968 (790167)

Considérant que le club s'oppose au départ de la joueuse pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette

signée malgré la demande de la Commission faite par mail, La Commission libère la joueuse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 101

FCO FIRMINY – 504278 – KOUIDI Badre (senior) – club quitté : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG. (534257)

Considérant que le FCO FIRMINY a saisi la Commission par mail en date du 26 juillet pour refus d'accord du club quitté pour raison financière,

Considérant qu'une vérification au fichier faite par le service administratif laisse apparaître que depuis la réclamation faite, le club quitté a validé l'accord en date du 2 août, La Commission clos le dossier suite à la régularisation de la situation du joueur.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

REPRISE DOSSIER N° 82

SPORTING NORD ISERE – 528363 – BUYUCETINKAYA Ahmet (U19) – club quitté : FC TURC DE LA VERPILLIERE (547542)

Considérant la décision prise par la Commission lors de sa réunion du 26 juillet 2021,

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif non reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant toutefois que cette opposition repose sur le fait que la demande n'a pas été signée des parents du joueur, Considérant que le club quitté a fourni à l'appui de sa demande une attestation signée de la main des deux parents, Considérant qu'une enquête a été menée auprès du SPORTING NORD,

Considérant que celui-ci a répondu à la Commission et donné ses explications accompagnées d'une copie de conversation par sms avec le joueur par laquelle la dite demande de licence a bien été transmise,

Considérant qu'il indique ne plus vouloir donner suite au dossier au vu de la situation,

Considérant cependant que la demande de licence a bien été remplie confirmant ainsi l'engagement pris auprès du club, Considérant que l'article 116 des RG ne permet pas la suppression d'un dossier s'il a été établi en conformité des règlements,

Considérant qu'il y a lieu d'établir qui a signé la demande de licence supposée falsifiée au dire du club quitté et des parents,

Considérant les faits précités,
La Commission transfère le dossier à la Commission de Discipline pour enquêter sur la signature du document.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

REPRISE DOSSIER 51

RENOUVEAU ST PIERRE DUCHAMP – 528787 – PIANELLI Christophe (vétérane) et PIANELLI Jérémy (U19) – club quitté : FC DE L'ARZON (506377).

Considérant la décision prise par la Commission lors de sa réunion du 19 juillet 2021,

Considérant que le club quitté a fourni de nouveaux éléments et notamment une attestation signée des joueurs confirmant leur désir de rester au sein du club quitté,

Considérant, après vérification au fichier, que le club du RENOUVEAU ST PIERRE DUCHAMP a pré-saisi les dossiers des joueurs mais n'a jamais fourni la demande de licence entièrement remplie et signée pour chacun des joueurs,

Considérant qu'il a été questionné à ce sujet et qu'il n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant que les dossiers étant restés un mois sans être régularisés ont été supprimés automatiquement par le programme informatique permettant ainsi au club quitté de demander à nouveau ses licences,

La Commission rétablit les joueurs dans leur droit et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N° 102

BELLEGARDE SPORTS – 504820 – 6 joueurs seniors –

DEFOUR Robin, GRANGE Lucas, PONTONNIER Davy – club quitté : FOOTBALL CLUB MEYS GREZIEU (560530)

GIRAUD Dylan – club quitté : U.S. FEURS (509599)

LOPES Quentin – club quitté : HAUTS LYONNAIS (563791)

VIRICEL Simon – club quitté : .S. DE VEAUCHE (504377)

Considérant que le club demande la dispense du cachet mutation en vertu de l'article 117/d,

Considérant que ce club avait déclaré une inactivité en seniors en 2019/2020,

Considérant qu'il a repris de l'activité dans cette catégorie pour la saison en cours 2021/2022,

Considérant que l'article 117/d stipule qu'est dispensée du cachet mutation avec l'accord du club quitté, la licence du joueur adhérent à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge,

La Commission rétablit les joueurs dans leur droit et modifie les licences en vertu de l'article 117/d.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 103

UNION SPORTIVE LE BOUCHAGE – PASSINS – 527000 –

Considérant que le club demande la dispense du cachet mutation en vertu de l'article 117/d,

Considérant que ce club avait déclaré une inactivité en seniors en 2020/2021,

Considérant qu'il a repris de l'activité dans cette catégorie pour la saison en cours 2021/2022.

Considérant que l'article 117/d stipule qu'est dispensée du cachet mutation avec l'accord du club quitté, la licence du joueur adhérent à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge,

La Commission confirme que les licences des joueurs ayant obtenu l'accord du club quitté peuvent être dispensées du cachet mutation en vertu de l'article 117/d. Le club devra transmettre la liste des joueurs ainsi que l'accord obtenu pour modification au fichier de leur situation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 104

ST. CHABONNAIS – 534405 – CHASSAT Aymeric (senior) – club quitté : U.S. LA MURETTE (504823)

Considérant que le club demande la modification du cachet apposé sur la licence de son joueur,

Considérant que celui-ci expose à l'appui de sa demande les faits suivants :

* il avait fourni toutes les pièces, à savoir la demande de licence et la photo du joueur au 15 juillet dernier soit dans

les délais,

* le joueur lui a ramené une photo plus récente et qu'il l'a changée le 28 juillet en pensant bien faire,

* souhaite que le dernier envoi de pièce soit annulé pour ne conserver que celui fait dans les délais.

Considérant que l'article 82.2 des Règlements Généraux de la FFF stipule :

2. Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours francs à compter de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs. Pour les dossiers complétés après ce délai de quatre jours francs, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir. ».

Considérant que le club a modifié de lui-même son enregistrement alors qu'il était complet,

Considérant que la Ligue ne peut se soustraire au texte réglementaire applicable à tous,

La Commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission

Secrétaire de la Commission

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

REGLEMENTS

RÉUNION DU 11 AOÛT 2021

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la Ligue, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2021/2022 tant que la situation ne sera pas régularisée :

DISTRICT DE L'ALLIER

590213 BRANSATOISE AS
514516 AUDES CHAZEMAIS
508950 MOULINS PTT

DISTRICT DE LA HAUTE-LOIRE

531380 LE BRIGNON AS
524951 ST CIRGUES LAVOUTE
536046 ST ETIENNE AS

DISTRICT DU PUY DE DÔME

580473 HAUTE COMBRAILLE FOOT
560904 U.S. EGLISENEUVE PRES BILLOM (suite dette club 551341 FOOT JEUNES EGLISENEUVE PRES BILLOM fusionné)
547363 ISSOIRE 2 FC
506558 VERTOLAYE CS
542828 US VAL DE COUZE CHAM
590198 CLERMONTOISE JEUNESSE UNION

DISTRICT DE L'AIN

582080 COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES
553706 OLYMPIQUE BUYATIN
512250 US VONNASIENNE
552561 FOOTBALL CLUB DE BELLEY

DISTRICT DE L'ISÈRE

582053 RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL

DISTRICT DE LA SAVOIE

563567 BIOLLAY PRO FOOTBALL CLUB

DISTRICT DRÔME ARDÈCHE

580660 AS ROMANAISE
521792 INDEPENDANTE BLACHEROISE
554458 FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS
544713 SC ROMANS

DISTRICT DE LA LOIRE

504233	ST CHARLIENDIN
582486	RENCONTRE DES PEUPLES
580477	L'ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BOUT
546805	FOOTBALL CLUB ROANNE
582645	OS DE TARENTAIZE BEAUBRUN
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE

564084	ATHLETICO ST PRIEST
563893	ATHLETIC CLUB PIERRE BENITE OULLINS
523201	EV S DE GRENEY
521194	US MUNICIPALE PIERRE BENITE
538866	AS LOCATAIRES DE BANS FC
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO
552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA
553949	CS LYON 8
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON
504671	U GLE ARMENIENNE LYON DECINES
547090	JSTO GIVORS
548812	FC LA SEVENNE

DISTRICT DE HAUTE-SAVOIE**PAYS DE GEX**

554353	VILLE LA GRAND FC
581354	F SAINT JEORIEN
582082	SEYNOFD FUTSAL

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la Ligue pour procéder à la régularisation de leur situation (par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr). ***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,

Secrétaire de la
Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

